

Nom de la zone : Lièvre, du

Date : 19 février 2024

Catégorie de problématique : 21. Conflit d'usages

- Autre catégorie #1 (facultatif) : 9. Limitation de l'accès public au plan d'eau et/ou au cours d'eau
- Autre catégorie #2 (facultatif) : 14. Présence d'une espèce exotique envahissante

Catégorie présente :

Catégorie potentiellement présente :

1) Les problématiques de cette catégorie se définissent dans la zone par les éléments suivants :

DESCRIPTION FACTUELLE :

Étant une ressource commune, les plans d'eau du Québec doivent être accessibles et permettre plusieurs types d'usages et d'usagers. Afin d'harmoniser ces différents usages et réduire les impacts anthropiques que les plans d'eau subissent, un encadrement rigoureux est cependant nécessaire. Les bonnes pratiques de navigation dans le respect des écosystèmes aquatiques et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes ont fait l'objet de nombreuses campagnes de sensibilisation depuis plusieurs années mais celles-ci ne compensent pas toujours pour l'augmentation des pressions pouvant être engendrées par les plaisanciers. D'autre part, la gestion des niveaux d'eau, surtout dans les secteurs régularisés par un barrage comme dans le cas des réservoirs, peut aussi générer des conflits entre usagers.

L'arrêt de la drave au début des années 1990 dans la ZGIEBV a entraîné un développement accru du récréotourisme, de la villégiature et de la navigation sur les rivières et les lacs. En outre, la demande croissante pour les résidences riveraines, souvent occupées de plus en plus à l'année par rapport aux chalets utilisés quelques mois par année, augmente aussi l'achalandage des plans d'eau. Par le fait même, le risque de conflits liés à la présence des embarcations a augmenté, notamment dans le contexte d'un nombre croissant de lacs atteints par les espèces exotiques envahissantes. En raison de cette augmentation et de la couverture médiatique qui lui correspond, les tensions sociales s'accroissent autour de la question de l'accès aux plans d'eau. Malgré une trentaine de lacs touchés par le myriophylle à épi, certaines municipalités n'ont toujours pas agi en la matière. Le respect et l'application des bonnes pratiques de navigation par les plaisanciers est au cœur de cette problématique. Il s'agit d'une problématique complexe car elle peut rapidement mener à des conclusions contradictoires. Par exemple, la ressource en eau est un bien commun de nature publique au Québec et en conséquence, les plans d'eau devraient être accessibles par des mises à l'eau publiques. Toutefois, considérant la fragilité des écosystèmes aquatiques et la valeur de ceux-ci, il est important de les protéger en adoptant des mesures appropriées pouvant être jugées restrictives. Il est donc impératif de trouver un juste équilibre entre l'accessibilité et le maintien de la capacité de support du milieu. Il s'agit d'une tâche difficile qui demande le bon vouloir et l'implication de tous les usagers afin qu'un code de conduite, ou encore des balises soient respectés et appliqués. Toute la zone de gestion est concernée fortement par cette problématique, qui se décline surtout en deux aspects : améliorer le comportement des plaisanciers sur les plans d'eau (réduction des vagues, du bruit, des passages en eau peu profonde etc.) d'une part, et d'autre part, contrôler les accès afin qu'ils nettoient leur embarcation avant la mise à l'eau pour éviter la propagation des espèces exotiques envahissantes.

1) Les problématiques de cette catégorie se définissent dans la zone par les éléments suivants : (Suite)

CONSÉQUENCES PRINCIPALES :

Les conséquences principales sont généralement liées à la présence d'embarcations motorisées. Les principaux impacts sur l'environnement et les usagers sont :

- Le bruit des embarcations à haute performance et le comportement bruyant de certains plaisanciers
- La production de vagues surdimensionnées dangereuses pour certains usagers tels que les kayakistes
- L'encombrement des lacs qui ont un nombre élevé de visiteurs
- Les rejets des moteurs à essence (moteurs deux temps particulièrement) et l'odeur
- L'érosion des rives par l'action des vagues
- Le remise en suspension des sédiments par le brassage du fond
- L'endommagement des frayères et des habitats
- Le dérangement et les risques de collision avec la faune aquatique
- Les risques d'introduction ou de dispersion d'espèces exotiques envahissantes
- L'érosion accélérée des rives et les désagréments d'une forte variation des niveaux (réservoirs et barrages)

La propagation d'espèces exotiques envahissantes (EEE) est malheureusement irréversible la plupart du temps, causant un tort important à l'écosystème et aux riverains. Beaucoup de municipalités et d'associations de lacs sont réticentes à recevoir des visiteurs et à maintenir l'accès public au lac car elles craignent une propagation d'EEE et ainsi une dégradation du milieu aquatique. Des mesures contraignantes ont été mises en place à certains endroits et celles-ci peuvent brimer l'accès public au lac, créant ainsi un conflit d'usage. Des codes d'éthique ont été adoptés, des bouées installées, des désignations de zones selon les usages ont été déterminés à plusieurs endroits, et plusieurs municipalités se sont dotées de stations de nettoyage des embarcations.

La « privatisation » des lacs est donc une conséquence pouvant découler de cette problématique. Plusieurs associations de lacs et municipalités ont l'impression que leurs efforts de conservation peuvent être annulés si l'achalandage des plaisanciers en visite augmente sur leur lac et que leurs comportements ne sont pas respectueux de leur quiétude et des écosystèmes. Certaines imposent un nettoyage d'embarcation obligatoire afin d'avoir accès au plan d'eau à l'aide d'une barrière munie d'un système de clé ou de code. Des tarifs sont parfois appliqués pour les non-résidents et peuvent rebuter les plaisanciers quand ceux-ci sont plus élevés. Cela peut progressivement mener à une réduction de l'accès public aux plans d'eau, qui est déjà relativement restreint puisqu'un grand nombre de lacs sont difficilement accessibles ou sans mise à l'eau publique.

LOCALISATION GÉNÉRALE :

Les problématiques relatives à la navigation et à l'accès aux plans d'eau sont en croissance dans l'ensemble de la zone de gestion du COBALI, autant sur le plan social qu'environnemental. Le nombre de lacs atteints par le myriophylle à épi ne cesse d'augmenter et les tensions s'accroissent par le fait même. La problématique est répandue à l'ensemble de la zone de gestion et il s'agit de la préoccupation la plus partagée par les acteurs de l'eau. Les territoires de Gatineau, de L'Ange-Gardien et de Lochaber-Partie-Ouest sont toutefois un peu moins concernés par cet enjeu sur le plan social car mis à part les rivières du Lièvre, Blanche et des Outaouais, ils ne comportent pas ou peu de lacs de villégiature et d'associations de riverains. Les problématiques de dégradation des milieux aquatiques par les embarcations demeurent toutefois présentes. Les conflits d'usages liés aux niveaux d'eau sont quant à eux surtout associés aux plans d'eau dont le niveau est régulé par un barrage, en particulier les réservoirs comme celui du lac du Poisson Blanc et aux Sables.

2) Les problématiques de cette catégorie sont causées par les éléments suivants dans la zone:

Les problématiques engendrées par la présence des embarcations sur les plans d'eau ont été associées à l'augmentation du nombre d'embarcations et de la puissance de leur moteur (notamment les « wakeboats » et les motomarines) ainsi que leur vitesse excessive près des rives et dans les zones peu profondes. Ces préoccupations sont largement partagées par les acteurs de l'eau de la zone de gestion. La plupart d'entre eux observent une transition : des plans d'eau autrefois moins achalandés, avec une plus forte proportion de chalets, sillonnés d'embarcations plutôt légères telles que les chaloupes de pêche, vers des lacs plus achalandés sur de plus longues périodes, sillonnés d'embarcations plus puissantes et rapides. Le fait que les acteurs locaux puissent difficilement agir sur la navigation compte tenu de la compétence exclusive du gouvernement fédéral en la matière rend aussi l'action plus complexe. L'adoption des bonnes pratiques de navigation et des gestes préalables avant la mise à l'eau demeure souvent largement volontaire.

Une importante proportion des lacs de la zone de gestion sont des lacs de villégiature et à caractère résidentiel. Il y a donc une diversité d'utilisateurs : des résidents à l'année, des villégiateurs ayant un chalet estival, des visiteurs, des pêcheurs, des plaisanciers recherchant les activités motorisées générant des vagues, etc. La très grande diversité des activités qui peuvent se rencontrer sur les plans d'eau peut engendrer des conflits au sein de ces usagers.

En ce qui concerne la propagation des espèces exotiques envahissantes, les principaux vecteurs avérés sont les embarcations de plaisance, incluant les remorques et accessoires, mais aussi possiblement les hydravions, les équipements de plongée, etc. Il n'est donc pas étonnant que la lutte contre leur propagation ait été fortement liée à l'accès aux plans d'eau et aux plaisanciers. L'accessibilité et la publicisation des stations de nettoyage d'embarcation est fort probablement en cause également. Dans la zone de gestion du COBALI, le nombre de stations de nettoyage d'embarcations a fortement augmenté au cours des cinq dernières années et la majorité des municipalités est maintenant desservie. Toutefois, plusieurs municipalités n'ont toujours pas une telle station sur leur territoire. De plus, elles sont souvent peu publicisées et il est difficile pour le plaisancier d'avoir toutes les informations en main pour mettre à l'eau son embarcation sur un plan d'eau donné (règlement, localisation de la station, fonctionnement des barrières ou des accès, tarification, etc.). Afin que cela soit efficace, il doit y avoir une bonne communication, sensibilisation et éducation aux usagers pour qu'ils les utilisent, mais les stations doivent aussi être facilement accessibles. Bien que les embarcations à moteur soient considérées plus problématiques, les embarcations non-motorisées doivent également faire l'objet du nettoyage des embarcations.

Malgré la diffusion croissante des moyens de contrer la propagation des espèces exotiques envahissantes, les bonnes pratiques ne sont pas toujours appliquées. La sensibilisation, notamment aux débarcadères, semble insuffisante en regard de la gravité de la problématique. Les plans d'eau sont par nature publics au Québec et l'eau elle-même est une ressource collective. Toutefois, considérant les impacts bien réels de la navigation sur les écosystèmes et les autres usagers, ainsi que les risques d'introduction d'espèces exotiques envahissantes, la volonté d'encadrer les pratiques et l'accès aux plans d'eau est de plus en plus répandue, surtout de la part des riverains, ce qui pose un risque de privatisation des plans d'eau ou du moins, de limitation croissante des accès.

En ce qui concerne les conflits d'usages liés aux niveaux d'eau, ceux-ci sont en bonne partie reliés à un manque de concertation des usagers et un manque de diffusion d'information quant au fonctionnement de la gestion des réservoirs. Certains lacs ayant un barrage à leur exutoire engendrent aussi des conflits similaires lorsque l'usage premier du barrage n'existe plus (ex : ancien moulin à scie) et que le propriétaire de l'ouvrage n'a pas les ressources pour en assurer la gestion et l'entretien.